

Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

TOUS EN SEINE 2016

Grade : **SIL 5 B**
Date : **16 octobre 2016**
Support/Classe : **Intersérie Quillards voile légère :**
quillards, dériveurs, croiseurs légers
Lieu : **La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)**
Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS, créé en 1858**
Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux en « **Intersérie Quillards Voile légère** » avec 3 groupes de vitesse si le nombre d'inscrits est important : - INQ A quillards,
- INQ B dériveurs,
- INQ C croiseurs légers
Dans le cas contraire : 1 seul groupe (toutes les séries courent ensemble).
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** - Les droits requis sont les suivants : 15 euros.

5. PROGRAMME

- 5.1 - **Inscription se fait sur le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien internet suivant,**
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf047QFISzEQK4JjDADM0ON015Tk6v-
uiQjnOkphdhNjyauUw/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf047QFISzEQK4JjDADM0ON015Tk6v-
uiQjnOkphdhNjyauUw/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link)

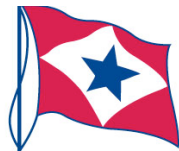
Ou, en remplissant le formulaire, ci-joint, à adresser par retour de mail, à Marie Thérèse Jourdas : marie.jourdas@free.fr, et au plus tard le jeudi 13 octobre 2016.

- 5.2 - **Confirmation obligatoire des inscriptions :**
Le dimanche 16 octobre 2016 de 9H30 à 10H30 : et remise des Instructions de course.
- 5.3 - Jours de courses : **le 16 octobre 2016 : Heure du 1^{er} signal d'avertissement à 11H00**
- 5.4 - Remise des prix prévue le dimanche **après la course.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la **confirmation des inscriptions** et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS** - Les parcours seront construits de type « banane ».



Cercle de la Voile de Paris 1858

8. **CLASSEMENT** : 1 course devra être validée pour valider la compétition.
Classement en temps compensé temps sur temps.
9. **COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, **un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio** pendant qu'il est en course **ni recevoir de communications radio** qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
10. **DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
11. **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL** :
Président du Comité de Course : *René JEGOU*
Président du Jury : *Hervé LE MARCHAND*
12. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
- **Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commandant Paul SIMON, 30 quai Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**
☎ : 01 34 74 04 80 📠 : 01 34 92 74 20 💻 : contact.cvp@laposte.net
 - **Restauration** :
Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures
Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.
Réservation auprès du Commissaire Paul SIMON 01 34 74 04 80
 - Hébergement** :
Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 15 euros la nuit
Tarif pour une cabine 2 lits : 23 euros la nuit
Réservation auprès du Commissaire Paul SIMON 01 34 74 04 80
 - Hôtels** :
LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50
Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au cercle.

